

Commune de La Cadière d'Azur

PLAN LOCAL D'URBANISME



Diagnostic paysager et patrimonial



Aout 2013

SOMMAIRE

1. PATRIMOINE.....	3
1.1. REPERES HISTORIQUES.....	3
1.2. PATRIMOINE BATI.....	4
1.2.1. PATRIMOINE INSTITUTIONNEL.....	4
1.2.2. UN VILLAGE PERCHE MEDIEVAL REMARQUABLE	4
1.2.3. UN BATI VERNACULAIRE OMNI PRESENT ET DIVERSIFIE	8
1.3. PATRIMOINE VEGETAL	10
2. LE PAYSAGE	12
2.1. CONTEXTE	12
2.2. STRUCTURES PAYSAGERES ET COMPOSITION.....	13
2.3. DECOUVERTE DE LA COMMUNE	16
2.4. ENTREES DE VILLE	17
2.5. UNITES PAYSAGERES	19
2.5.1. PLATEAU AGRESTE DE LA BEGUDE.....	20
2.5.2. VERSANT COLLINAIRE NORD	20
2.5.3. LA PLAINE DES PALUNS.....	23
2.5.4. PROMONTOIRE DE LA CADIERE.....	24
2.5.5. VALLONS SAINT-JEAN ET SAINT-COME	26
2.5.6. QUARTIER DES COLLINES SUD	28
3. ENJEUX.....	30
3.1. RAPPEL DU CONTEXTE DU SCOT	30
3.2. PRINCIPAUX ENJEUX PAYSAGERS ET ORIENTATIONS POUR LA CADIERE D'AZUR	32
4. ANNEXES	35
4.1. DOCUMENTS CONSULTES	35

1. PATRIMOINE

1.1. REPERES HISTORIQUES

Haches, lames et grattoirs trouvés aux quartiers des Luquettes et des Paluns témoignent que le territoire de La Cadière d'Azur a été fréquenté dès le néolithique.

Des fouilles au quartier de Fontanieu indiquent un petit habitat Celto Ligure remontant au dernier quart du VI^{ème} siècle av JC. Durant les siècles suivants, au second âge du fer, autour du II^{ème} siècle av JC les populations s'installent dans la plaine des Paluns et le vallon de Saint-Jean.

Le territoire se peuple et se développe sous la période Romaine au I^{er} siècle avant JC. L'économie agricole est basée sur la vigne, l'élevage, la culture de l'olivier et la production d'huile.

Au III^{ème} siècle crise économique, crise politique de l'empire Romain et invasion barbare touchent toute la région. Les plaines sont délaissées au profit des lieux perchés et défensifs. Ce repli explique le non entretien des systèmes d'irrigation et de drainage et le développement de marais (d'où vient la toponymie Paluns).

L'agglomération vivote jusqu'au 10^{ème} siècle puis se développe sous l'influence de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Cette abbaye mère, « cathédra », aurait donné son nom à la ville peu à peu transformée en « Cadéria », « Cadiera », « Cadière » ... à moins que ce nom ne se réfère au cade, arbuste très présent et exploité dans les collines.

Par acte du 31 octobre 977 les moines de l'abbaye Saint-Victor reçoivent en don de l'évêque de Marseille, l'église Saint-Damien.

En 1015 le Comte de Provence abandonne au monastère de Saint-Victor ses droits sur une partie du terroir de La Cadière. D'autres riches particuliers et seigneurs en font de même pour payer leur dette à l'abbaye. En 1212 la vicomté de Marseille est partagée entre ses trois héritiers. La Cadière échoit à la fille unique du dernier Comte, qui par alliance, la rattache à la maison des Baux.

En 1365 le seigneur des Baux, très affaibli par des rivalités et batailles entre la maison de Toulouse à laquelle il était rattaché et le comte de Barcelone, abandonne définitivement tous ses droits sur la Cadière. Ce sera effectif à partir de 1390. Ainsi l'abbaye de Saint-Victor restera jusqu'à la révolution Française le seul seigneur de La Cadière.

Durant le moyen âge les terres sont défrichées et cultivées en blé et vigne, de part et d'autre du Défends. Elevage, maraichage et fabrication de charbon de bois sont également pratiqués.

Le village de La Cadière date probablement du 11^{ème} siècle mais il ne reste presque rien de ce premier noyau. La tradition orale indique qu'un château, ou une fortification, voit le jour au 12^{ème} siècle sous l'emplacement de la chapelle Sainte-Madeleine construite au 14^{ème} siècle et aujourd'hui transformée en habitation. Une seconde enceinte aurait clôturé l'extension du village au 13^{ème} siècle. L'église paroissiale est reconstruite en 1508. Au 16^{ème} siècle des terres sont vendues à des habitants.

Le territoire se développe, de nouvelles portes sont percées dans les remparts.

La séparation de La Cadière du bourg de Bandol date de 1749. L'église de Saint-Cyr est érigée en paroisse en 1808 et les hameaux de Saint-Cyr et des Lecques forment une commune indépendante en 1825.

Au 19^{ème} siècle La Cadière connaît un développement rural représentatif de la région. La culture de l'olivier diminue après les gels de 1929 et 1956. Blé et céréales connaissent un certain essor alors que les fleurs, noisetiers, figues et câpres disparaissent. Après la crise du phylloxera le vignoble se reconstitue dans un souci de qualité et le 18 novembre 1941 naît l'appellation « Bandol ».

Le 20 août 1944 La Cadière est libérée par sa population et une unité de Spahis, avant Toulon et Marseille.

1.2. PATRIMOINE BATI

1.2.1. Patrimoine institutionnel

La commune compte deux monuments historiques :



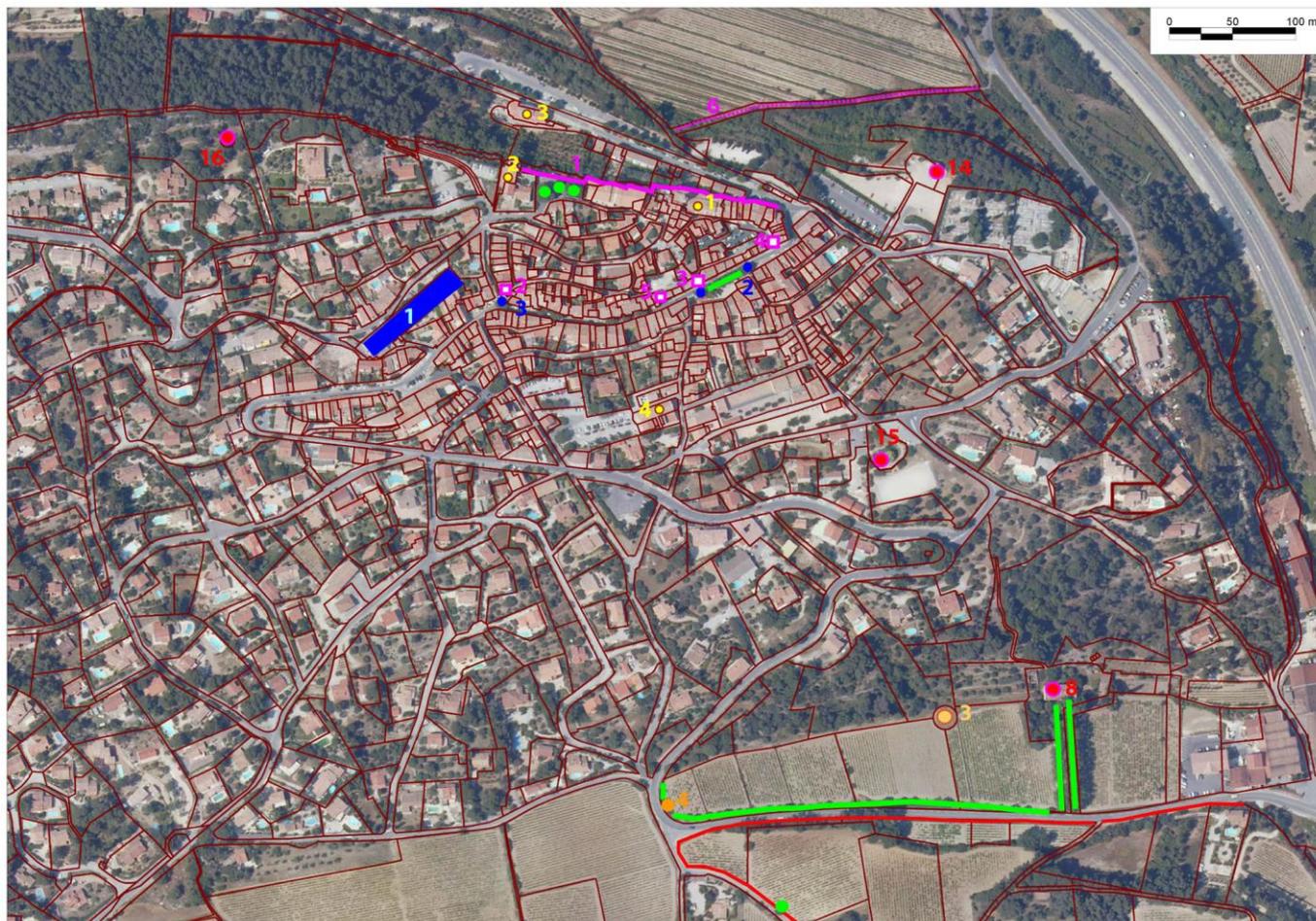
La fontaine Saint-Jean (17^{ème} siècle) : inscription MH par arrêté du 10 06 1975



Chapelle Saint-Côme et Saint-Damien (5^{ème} - 14^{ème} siècle) : inscription par arrêté du 13 04 1981

1.2.2. Un village perché médiéval remarquable

Labélisé « Village de caractère » Varois, le village de La Cadière d'Azur est un cœur de commune vivant, avec du bâti de qualité. C'est également un point d'appel paysager dont la silhouette remarquable fait écho au village perché du Castellet situé au nord est.



Les principaux éléments de patrimoine repérés sur les cartes ci avant et ci après sont :

- Les vestiges des remparts du vieux village, construits pour partie sur des blocs de rudistes (1)
- Les portes dans les remparts ; porte Mazarine à l'est (2), Saint Jean au centre (3), la Colle à l'ouest (4),
- La tour de l'horloge et son campanile dont la cloche est la plus ancienne du Var (5),
- L'église paroissiale Saint-André (12^{ème} S rénovée récemment), la chapelle Sainte-Marthe dans l'enceinte de l'église et la chapelle Sainte-Anne à proximité (1), Sainte-Madeleine (1667 - édifée sur les ruines du château féodal, aujourd'hui habitation) (2), ancienne chapelle Notre-Dame de la Piété (transformée en moulin à huile puis aujourd'hui en maison du terroir de la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume) (3), Notre-Dame de la Miséricorde (1634 - transformée en espace culturel) (4), (Sainte-Croix en forêt, hors zoom),
- Le réservoir d'eau monumental du 19^{ème} siècle (1),
- Les fontaines sur la place Jean Jaurès (2), fontaine du Trou d'Arnaud (3) près de la porte de la Colle, près du foyer logement,
- Les anciens moulins ; moulin de la Font d'Abeille (14), moulin des Aires (15), moulin Plus près de la Ville (16),
- Les étals de pierre des anciennes échoppes, (notamment rue de l'église),
- Les maisons de village du 16^{ème} siècle, de belles portes anciennes, des têtes sculptées en façade de bâtiment place Jean Jaurès,
- Le vieux presbytère avec une statue de Saint-Joseph dans une niche,
- La calade Saint-André (6),
- Des panoramas ; vue à 180° depuis la table d'orientation de la place des pénitents blancs, vers le nord, la plaine des Paluns, Le Castellet et jusqu'à la Sainte-Baume. Vue équivalente depuis la place Sainte-Madeleine, l'avenue Jansoulin, les abords du moulin de la Font d'Abeille.

Panorama vers la baie de Saint-Cyr, la Ciotat, les collines nord depuis le monument à la paix, à l'extrémité du Défends.

Panorama vers le sud, dominant le vallon Saint-Jean et les collines sud depuis les jeux de boules.



Village perché de La Cadière d'Azur, une silhouette « phare » en résonance avec le village perché du Castellet (à droite sur la photo)



Aspect fortifié des anciens remparts au nord du village



Tour de l'horloge avec la plus vieille cloche du Var et fontaine



Réservoir monumental du 19^{ème} S



Porte Saint-Jean et vieille ruelle



fontaine du Trou d'Arnaud près de la porte la Colle



Ruelle en pente du vieux village



Ancienne échoppe médiévale et son étal en pierre



Eglise paroissiale Saint-André

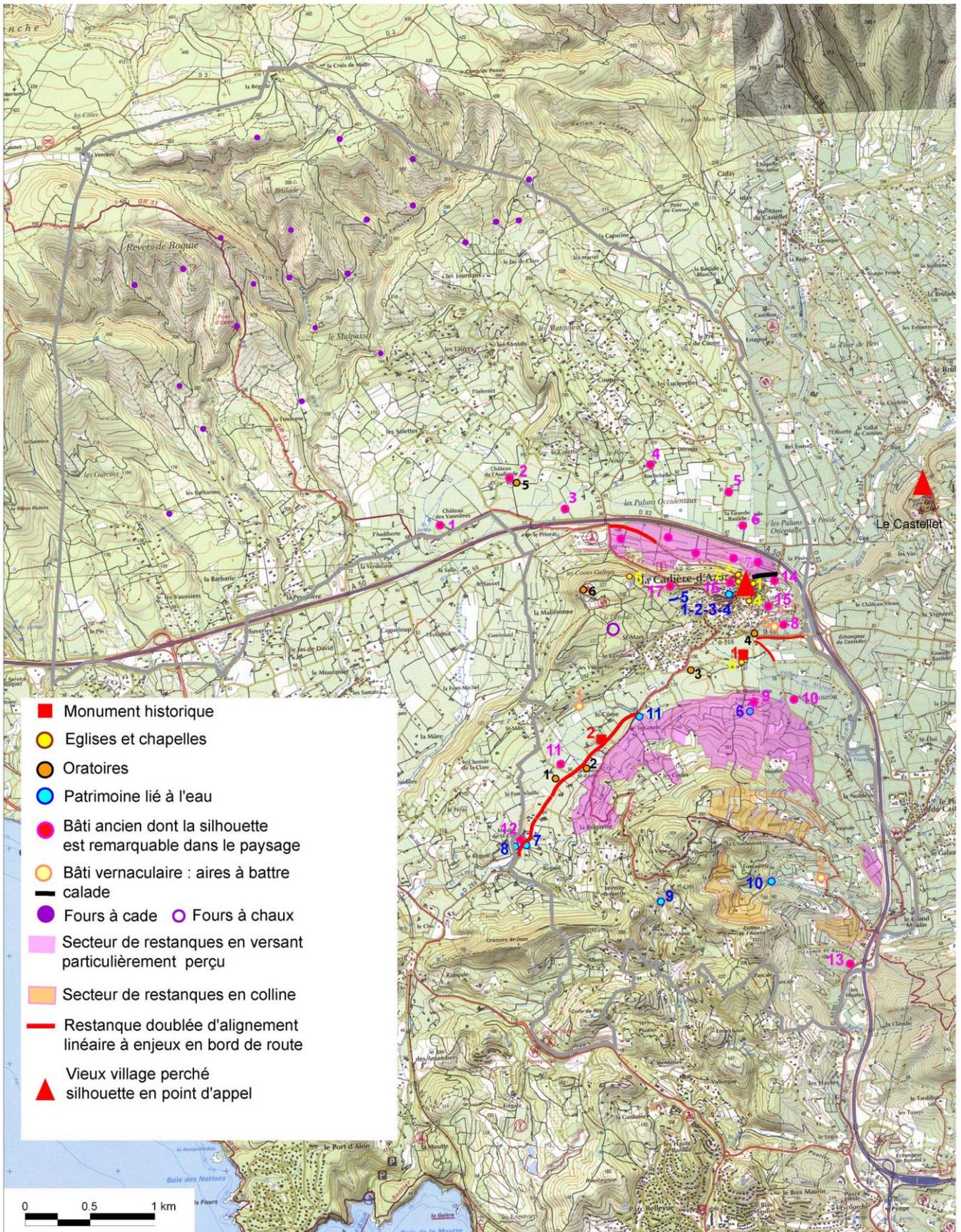


Saint-Joseph au droit de l'ancien presbytère



Fresque récente sur l'ancienne église ND de la Miséricorde

REPERAGE DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE PATRIMOINE BATI ET HISTORIQUE



1.2.3. Un bâti vernaculaire omni présent et diversifié

Le bâti usuel est représentatif d'un terroir Provençal rural, ancien et de qualité.

▪ Patrimoine religieux

Eglises et chapelles

- Pour mémoire, la chapelle Saint-Côme et Saint-Damien est inscrite aux Monuments Historiques (p 4)
- 1 - Eglise paroissiale Saint-André (12^{ème} S), chapelle Sainte-Marthe dans l'enceinte de l'église et Sainte-Anne à proximité,
 - 2 - Sainte-Madeleine (1667 - édifée sur les ruines du château féodal, aujourd'hui habitation),
 - 3 - Ancienne chapelle Notre-Dame de la Piété (transformée en moulin à huile puis aujourd'hui en maison du terroir de la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume),
 - 4 - Notre-Dame de la Miséricorde (1634 - transformée en espace culturel),
 - 5 - La chapelle Sainte-Croix dans la forêt du Défends (rénovée),
 - 6 – Chapelle St Jean Baptiste.

Oratoires

- 1 - Notre-Dame de Lourdes (chemin de Saint-Côme- RD266),
- 2 - oratoire Saint-Côme et Saint-Damien (chemin de Saint Côme - RD266),
- 3 - Notre-Dame (ex Saint Eloi, parfois nommée ND de la Loubière - chemin de Saint Côme - RD266),
- 4 - Notre Dame (ex Saint Jean-Baptiste - au bord de la R.D.66 au pied du village),
- 5 - Croix de pierre devant le château de l'Audiarde (probablement de 1814),
- 6 - Monument à la paix, à l'extrémité du Défends. (Bloc de pierre relatant le traité de Paris du 30 mai 1814 qui mettait fin - définitivement pensait-on alors – aux conflits de la révolution et de l'Empire. Point de panorama et point de départ de parapente).



Oratoire Notre Dame

▪ Patrimoine vernaculaire provençal

Mas

- 1 - Château de Vannières,
- 2 - Château de l'Audiarde,
- 3 – [Mas du quartier du Pey neuf](#),
- 4 – Mas Rochebelle,
- 5 – Propriété du [chemin de Cuges](#),
- 6 - Grande bastide,
- 7 – cinq mas en versant nord du village,



Château de Vannières



Château Marquant

- 8 – Bastide du vallon,
- 9 – Hameau du Moutin,
- 10 – Domaine du gros Noré,
- 11 – Bastide Saint-Côme,
- 12 - Moulin de Saint-Côme,
- 13 – Château Marquant,

Moulins

- 14 – moulin de la Font d'Abeille,
- 15 - moulin des Aires,
- 16 – moulin Plus près de la Ville,
- 17 – moulin du Défends.



Bastide du vallon



moulin des Aires

Aires de battage du blé

- 1 – aire du chemin de Madrague,
- 2 – aire de battage **de Fontanieu,**
- 3 - aire du vallon.



Aire à battre du Vallon



Restanque RD 66

Restanques

De très nombreux murets de pierres sèches sont disséminés sur toute la commune. Seuls trois types de secteurs sont cartographiés au regard des enjeux de perception depuis les espaces publics et d'image pour la commune.

- Les secteurs de restanques en versant très perçus au nord du village de La Cadière et sur les versants collinaires qui dominent Saint-Jean et Saint-Côme,
- Les versants encore cultivés en cœur des collines sud,
- Les restanques en bord de route, à préserver en cas d'élargissement au droit des RD 66 (entrée de ville sud est et nord ouest), RD 266 (vallon de Saint-Côme) et chemin de l'Argile.

La préservation et l'entretien de ce patrimoine passe par la sensibilisation des propriétaires et du Conseil Général en charge des routes départementales.

Cabanons et puits

De très nombreux cabanons et puits ponctuent le parcellaire, en particulier dans la plaine des Paluns, les vallons Saint-Jean et Saint-Côme. Ce petit patrimoine privé qui a perdu son utilité agricole n'en mérite pas moins un entretien régulier et respectueux du système constructif en pierre. La sensibilisation des propriétaires est à la base de la préservation mais aussi peut être de la valorisation ([restauration présentée par la maison du terroir de la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume](#), [sentier thématique à créer sur site ...](#)).

▪ Patrimoine lié à l'eau

Pour mémoire la fontaine Saint-Jean est inscrite aux Monuments Historiques (p4)

- 1 - Réservoir monumental dans le village,
- 2 – Fontaines de la place Jean Jaurès,
- 3 – Fontaine du Trou d'Arnaud,
- 4 - Fontaine du foyer logement,
- 5- Source de Candis et son aqueduc,
- 6 – Fontaine du Moutin,
- 7 - Fontaine du Rigal,
- 8 – Puits de Saint-Côme,
- 9 – Puits de Marenc,
- 10– Fontaine de Fontanieu,
- 11 – Puits de la Goude.



Fontaine du Rigal



Puits de Saint-Côme

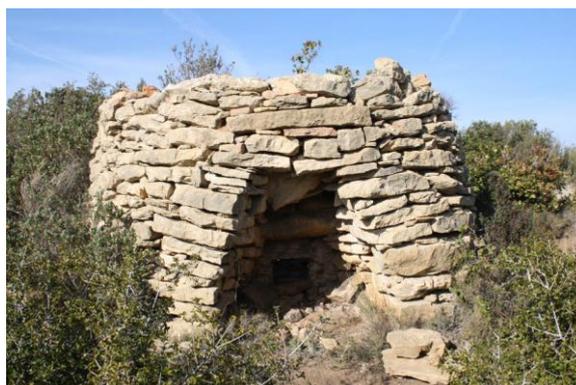
▪ Patrimoine industriel

Nombreux fours à cade en piémont des reliefs au nord de la commune.

Fours à chaux au droit du Défens.



Four à cade



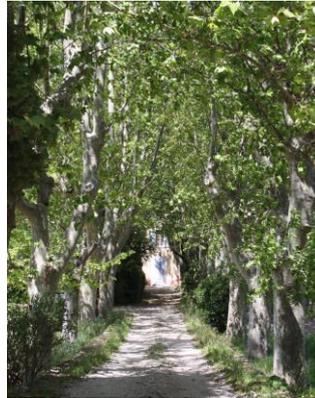
1.3. PATRIMOINE VEGETAL

On distingue **les trames « naturelles »**, forêt, bois, bosquet et ripisylve et **les trames « anthropisées »** c'est-à-dire plantées par l'homme sous forme d'alignement, de haie agricole, de parc autour des mas, de sujet isolé en bord de parcelle ou de chemin.

Les essences rencontrées sont typiquement méditerranéennes (olivier, cyprès de Provence, amandier, pin d'Alep et pin pignon, chêne vert et chêne pubescent, platane ...) et présentent de **vieux sujets remarquables**.



Ripisylve de vieux chênes pubescents (vallon de Saint-Côme)



Alignement de platane (Le Vallon)



Pinède (Le Défends)



Alignement d'olivier – RD 66



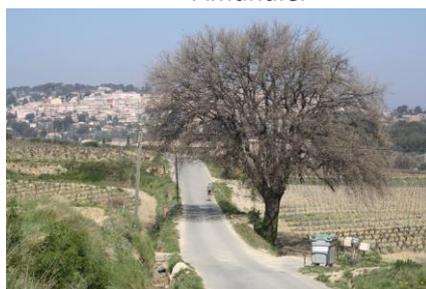
Amandier



Cyprès de Provence



Très vieil olivier



Vieux chêne pubescent



Vieux chêne vert



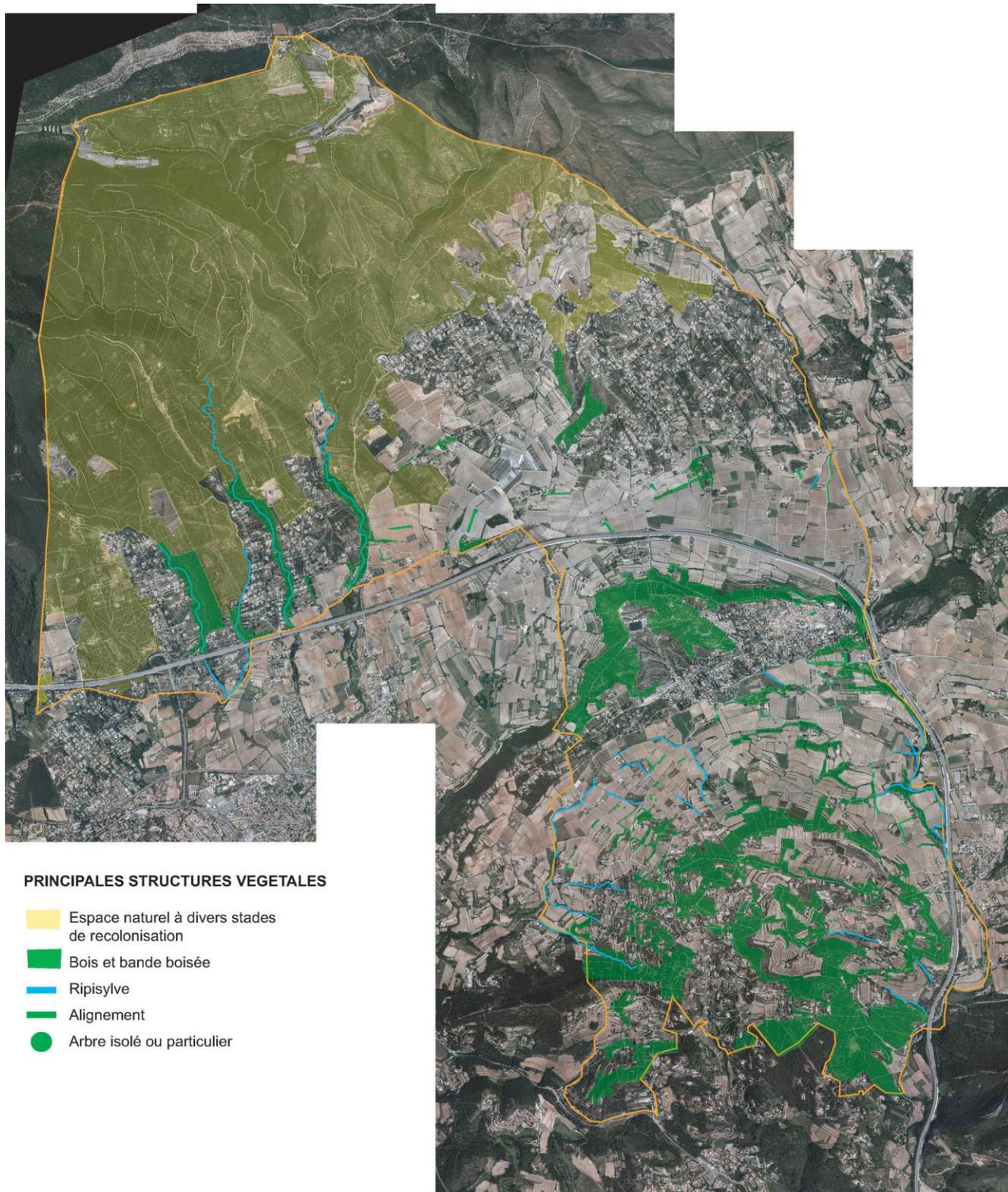
Pin pignon



Haies de cyprès, alignement de platane et pin pignon autour d'un mas

Un premier recensement non exhaustif s'est basé, à partir d'analyse d'orthophoplan et de relevés de terrain, sur les structures végétales que l'on repère dans « le grand paysage » à partir de lieux de perception publics.

Le nombre d'éléments repéré a milité pour **recentrer** le diagnostic, au regard de la transcription possible et souhaitable dans le PLU. Les outils réglementaires étant le zonage naturel pour les massifs boisés, « espace boisé classé » (EBC) ou « élément remarquable du paysage » (L - 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme) pour les alignements ou sujets isolés exceptionnels.



2. LE PAYSAGE

2.1. CONTEXTE

A l'échelle du département du Var, la commune de La Cadière d'Azur appartient à l'unité paysagère du « bassin du Beausset » présentée dans l'atlas départemental comme : « *Des hameaux dans la plaine agricole en amphithéâtre, un vignoble de qualité qui impose sa géométrie rigoureuse, cernée d'un arc de collines boisées ou arides* ».

La longue arête de la Sainte-Baume apparaît en toile de fond d'un amphithéâtre de collines à la végétation rase. Au sud de ces espaces naturels incendiés de petits microreliefs anciennement agricoles sont aujourd'hui occupés par de l'habitat individuel. Enfin la plaine viticole des Paluns, vient au contact de l'A50 qui est la principale infrastructure de découverte et de mise en scène de ce territoire.

Les villages perchés de La Cadière d'Azur et du Castellet constituent 2 points d'appel remarquables et en résonance. Ils dominent un tissu pavillonnaire lâche et en expansion.

Les principales structures paysagères sont :

- Des terrasses de culture, en pied de versant naturel, souvent abandonnées (on devine encore la trace des murettes entre les troncs de pins, sur chaque butte) ou cultivées à présent en vigne et en olivettes.
- Des cabanons ponctuent les parcelles agricoles, marqués d'un cyprès, ombragés par un platane, un figuier, un cerisier ou autre fruitier...
- Peu de haies, sinon quelques lignes de cyprès, des arbres isolés, des bandes boisées et des ripisylves qui soulignent fossés et cours d'eau.
- Des bastides liées à de grands domaines viticoles, signalées par des alignements de platanes et des parcs boisés

Les signes d'évolutions et les enjeux concernent

- L'A50 offre des perceptions fugaces de certains sites et détermine des cônes de vue majeurs, notamment en contre-plongée sur les deux villages voisins et perchés de La Cadière et du Castellet,
- [Maintien](#) de la typicité des villages perchés
- Qualité architecturale inégale des nouvelles constructions et fortes pressions d'urbanisation (mitage des versants boisés),
- Maintien et valorisation de la viticulture AOC Bandol,
- Problème de la maîtrise et de l'harmonisation de la signalétique directionnelle et publicitaire.

Ce cadrage corrobore le **diagnostic du SCOT Provence Méditerranée** qui fait ressortir le fort développement urbain réalisé sur un mode extensif depuis une trentaine d'années. [La disparition des paysages de restanques, aggravée par les dynamiques de reforestation](#) spontanée des versants, qui fait suite à l'abandon progressif des cultures.

2.2. STRUCTURES PAYSAGERES ET COMPOSITION

Les reliefs induisent 3 fronts visuels très perçus :

- Le piémont nord du plateau du Camp-du-Castellet (avec en arrière plan au loin la Sainte-Baume)



- Le promontoire du Défends et de La Cadière au centre de la commune



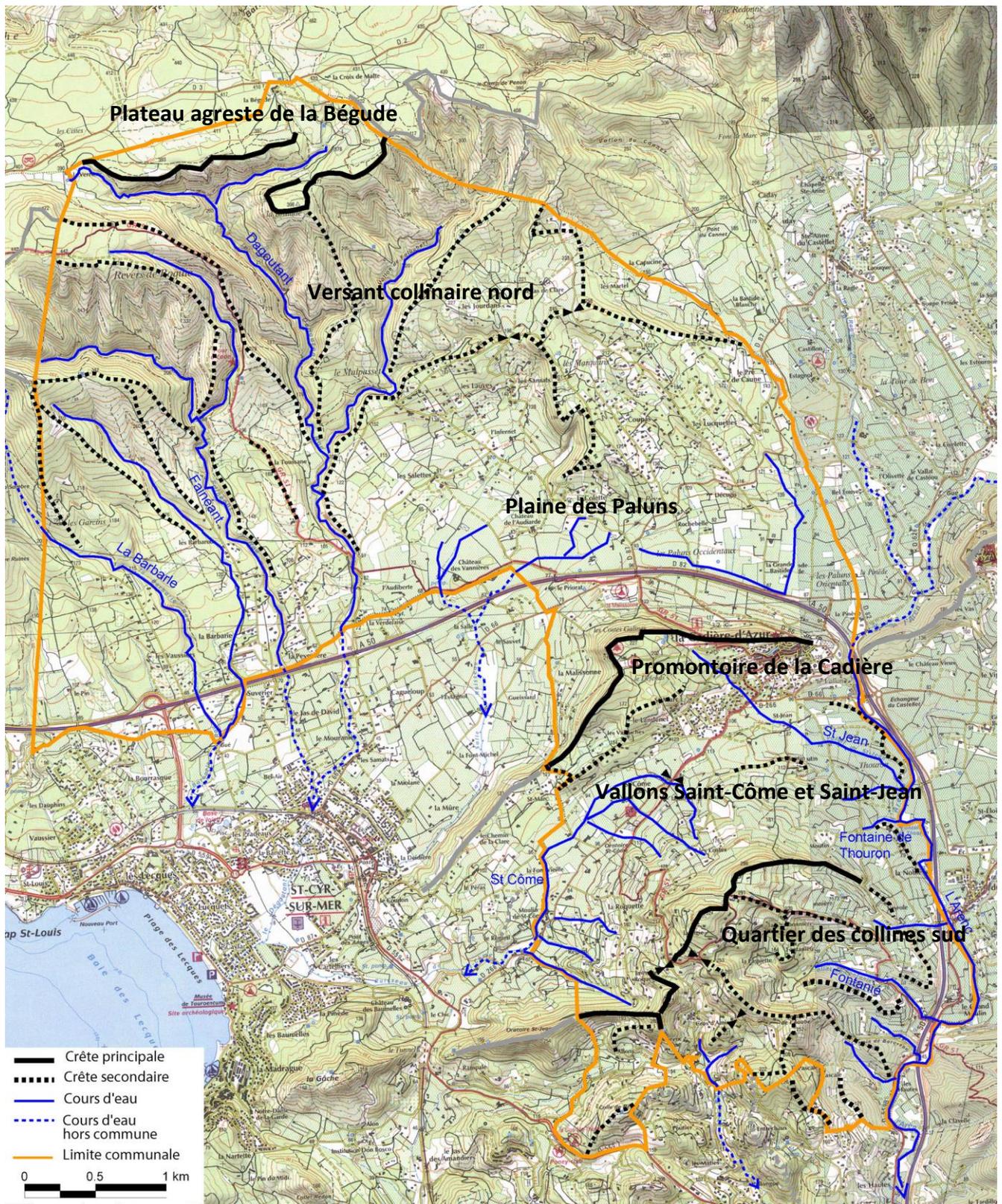
- Un groupe de collines au sud



Ces reliefs cloisonnement et déterminent les 6 grandes unités paysagères communales :

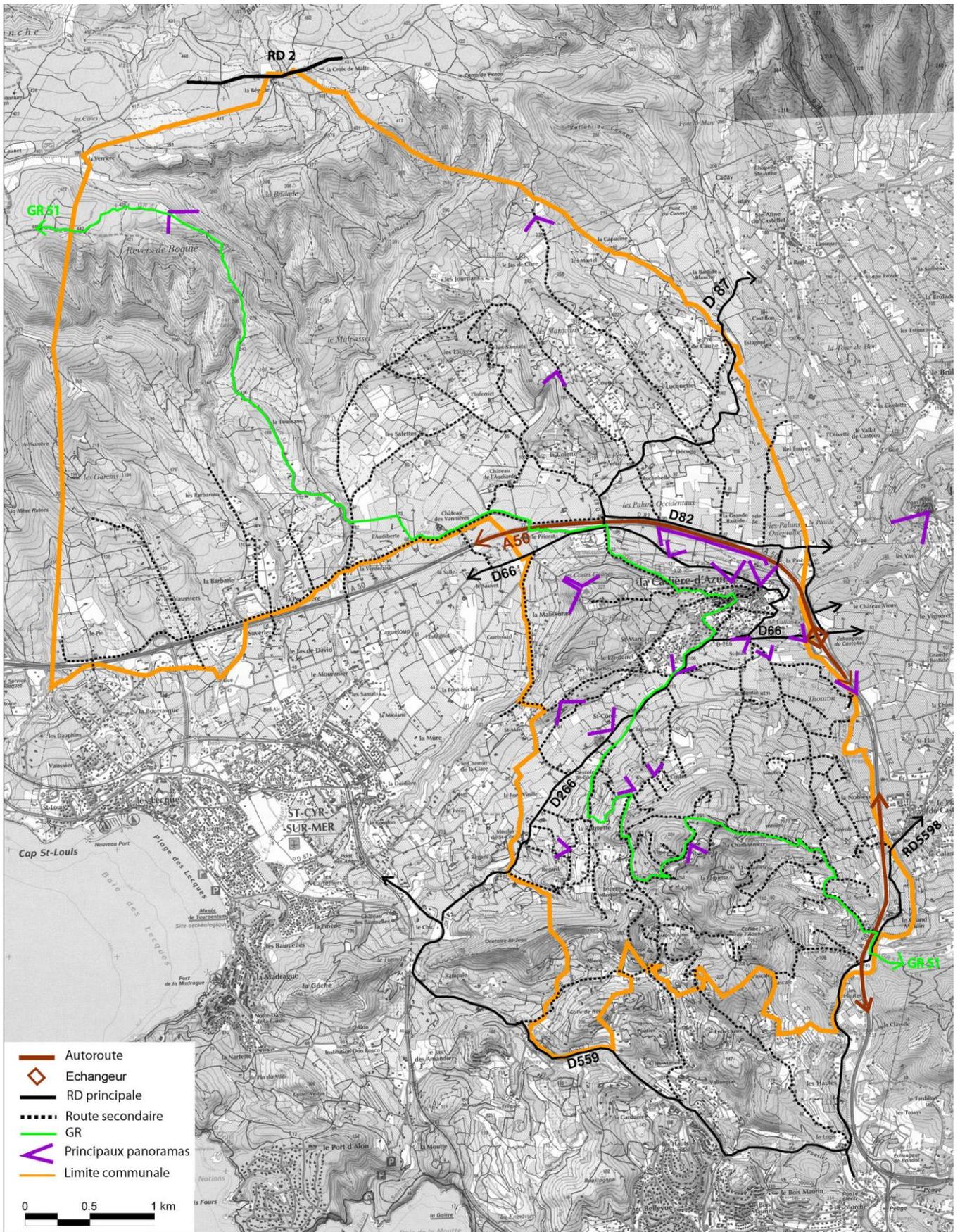
- Plateau agreste de la Bégude (en limite nord du territoire)
- Versant collinaire nord
- Plaine des Paluns
- Promontoire de La Cadière
- Vallons de Saint-Jean et Saint-Côme
- Quartier des collines sud

RELIEF ET HYDROGRAPHIE STRUCTURANT LE TERRITOIRE COMMUNAL



Nb – Le territoire communal couvre 3742 hectares

PRINCIPAUX AXES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE ET POINTS DE PANORAMA



2.3. DECOUVERTE DE LA COMMUNE

Située à l'articulation entre le littoral et les contreforts de la Sainte-Baume, la commune offre de nombreuses relations visuelles lointaines avec :

- à l'est : le plateau du Camp-du-Castellet, le massif de la Sainte-Baume, la colline du Cros du Loup avec le village perché du Castellet,
- au sud-est le massif du Gros Cerveau,
- à l'ouest le Bec de l'Aigle (commune de La Ciotat), la Gâche (Saint-Cyr) et la Méditerranée.

Outre ces reliefs structurants, La Cadière d'Azur est une commune dont les paysages sont fortement marqués par la viticulture et par la position centrale de son village perché, point d'appel incontournable. Par ailleurs les vieux villages perchés de La Cadière d'Azur et du Castellet se font écho à la manière d'une porte symbolique à l'entrée ouest de l'agglomération Toulonnaise.



Perception depuis le *Défends* vers le sud ouest ; le Bec de l'Aigle, La Ciotat, Saint-Cyr et Les Lecques



Perception depuis La Cadière vers le nord ; plaine des Paluns, la Sainte-Baume et Le Castellet



Perception depuis le GR 51, vers le sud, du littoral jusqu'au Castellet



Village perçu depuis l'A50 et Les Paluns

2.4. ENTREES DE VILLE

Deux axes principaux desservent le noyau villageois : les RD 66 et 266

▪ La RD66

La première perception de la commune à partir de la RD 66, au sortir de l'A50, correspond à la découverte de la cave coopérative dominée par un boisement d'où émerge le vieux village. Le récent aménagement d'un bassin d'orage bétonné dans la boucle d'échangeur par ESCOTA nuit à l'image patrimoniale de la commune.

La RD 66 met en scène ensuite la bastide du Vallon, son alignement de platanes et son parcellaire viticole. Oliviers, murs en pierre et oratoire constituent des premiers plans de qualité à préserver.



Cave coopérative et vieux village perché à la sortie A50



Bastide du Vallon

La séquence d'évitement du vieux village est peu valorisante ; chaussée étroite et sinueuse, absence d'accotement ou de trottoir, pas de plantations arborées unitaires, ni de mobilier, publicité et réseaux aériens prégnants ... autant de pistes d'amélioration à promouvoir dans un réaménagement d'entrée de ville.



RD 66 section au sud est du village à améliorer

La section nord-ouest de la RD 66 est accompagnée par des murs en pierre et des alignements d'oliviers qui sont à préserver. Les échappées visuelles vers la plaine des Paluns et Le Castellet sont intéressantes. L'approche de La Cadière, par le versant nord sous les remparts, mériterait une meilleure séquence de transition avec la section courante, par exemple en prolongeant les alignements.



Murs et oliviers en bord de RD 66, à l'ouest



Arrivée nord du village

▪ **RD 266**

La RD 266 relie Les Lecques – Saint-Cyr à La Cadière en empruntant le vallon de Saint-Côme.

Les abords de la route ont une réelle valeur patrimoniale liée aux murs en pierres, aux alignements d'oliviers et aux oratoires.

La chaussée est étroite alors que très fréquentée et classée itinéraire de cyclotourisme du CG 83.

Les réseaux aériens sont très prégnants en premiers plans de la voie.

Tous ces éléments militent pour un aménagement très adapté et qualitatif de la RD 266.



Le seuil qui marque la limite entre les vallons de Saint-Côme et Saint-Jean offre une perspective remarquable ~~à maintenir~~ vers La Cadière et le Castellet, ~~à gérer dans l'hypothèse d'un développement futur.~~

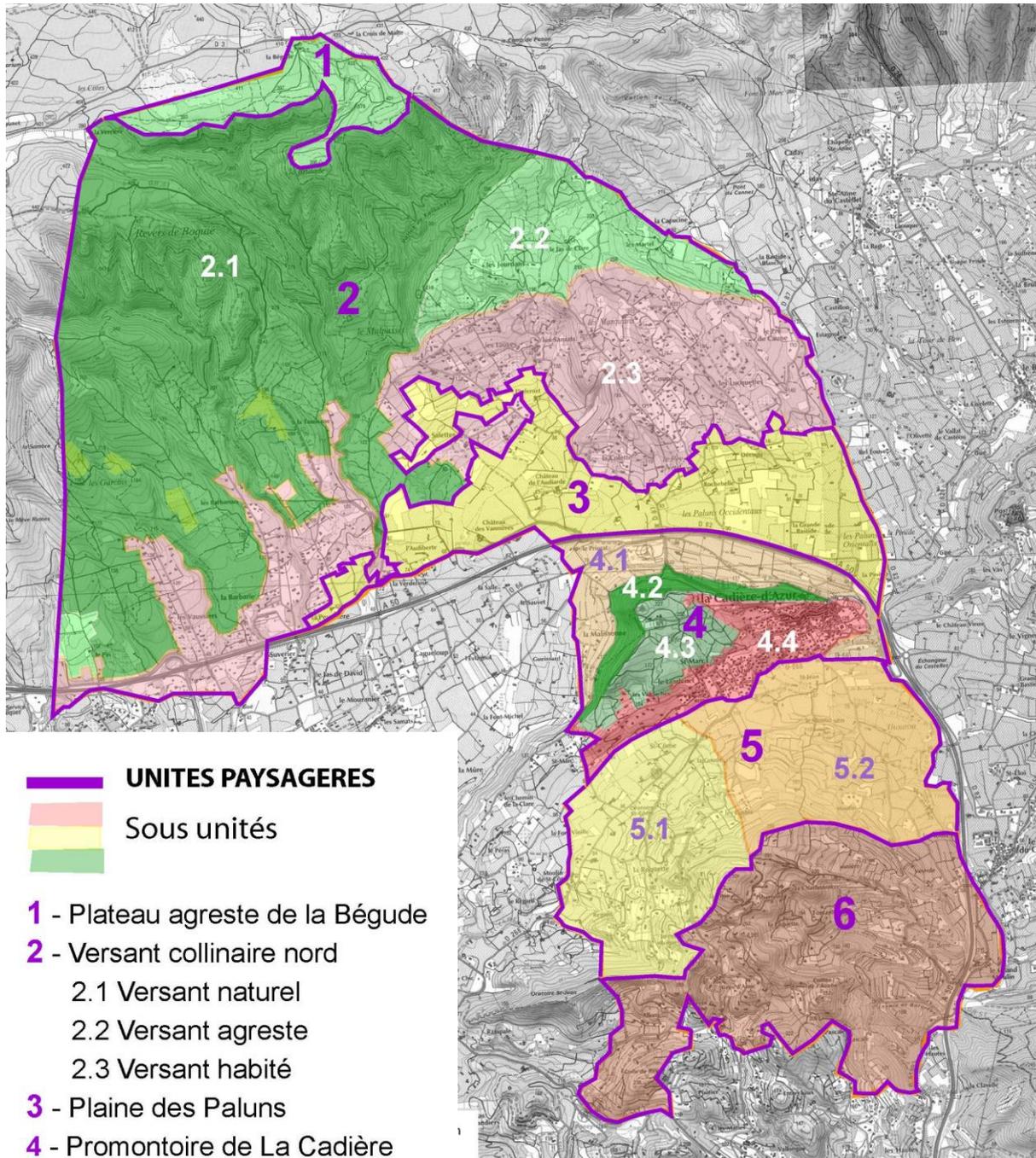


Seuil entre Les vallons de Saint-Côme et Saint-Jean, panorama vers La Cadière et Le Castellet

2.5. UNITES PAYSAGERES

On appelle « unité paysagère » des espaces homogènes en termes de composition, de structure paysagère, d'organisation, d'ambiance, de relation visuelle et donc d'évolution et d'enjeux.

On compte 6 unités sur La Cadière d'Azur, décomposées pour certaines en sous unités particulières.



2.5.1. Plateau agreste de la Bégude

Cette toute petite unité se situe en extrémité nord de la commune, accessible par un long détour de presque 20 km passant la commune du Castellet.

Le plateau se caractérise par des paysages naturels (pinède, chênaie, garrigue) entrecoupés de parcelles agricoles. Cet espace, correspondant en grande partie à une propriété privée, est confidentiel et fait l'objet d'une brève perception depuis la [RD 2](#).

- **Pistes d'orientations**: confirmer les vocations naturelles et agricoles



Domaine de la Bégude vu depuis la [RD 2](#)

2.5.2. Versant collinaire nord

Cette unité constitue l'arrière plan paysager fermant la commune au nord. L'altitude des crêtes varie de 398 m au nord-est à la Brûlade, à 421 m au nord-ouest au Revers de Boquié. Le versant s'incline vers le sud avec des dénivelés variant de 150 m à 250 m.

En fonction de l'occupation du sol et des ambiances paysagères on distingue 3 sous unités :

- **Le versant naturel à proprement parlé**

Incendié au début des années 2000, le versant entaillé de vallons présente tous les stades de recolonisation naturelle : garrigue diversifiée (ciste, pistachier, filaire, arbousier, cade, genévrier, chêne kermès, bruyère, romarin ...), bouquet de chêne vert et pin d'Alep. Restanques et [fours](#) à cade témoignent d'une exploitation agricole aujourd'hui disparue. Présence de nombreuses pistes et sentiers, en particulier le GR 51 qui offre une perception globale de la commune, jusqu'à la mer.



Vallon et pinède épargnée par l'incendie de 2000



GR 51 cheminant à travers une garrigue haute et un semi de pins d'Alep



Nombreuses traces d'anciennes restanques



Four à cade

▪ Le versant agreste

Des terrains naturels ont été défrichés et mis en culture à mi versant à l'est de La Cadière ainsi que sur la commune du Castellet limitrophe. Ces plantations de vigne et d'olivier ont à la fois un rôle de coupe feu et d'expansion de l'activité agricole très contrainte par l'absence de terrains en plaine. Mais les travaux relativement récents et l'absence de mesures de cicatrisation végétale (ensemencement hydraulique par exemple), se traduisent par une forte différence chromatique avec le manteau naturel d'arrière plan et constituent des points d'appel marquant depuis le belvédère du vieux village de La Cadière.



Perception depuis la table d'orientation de La Cadière vers la commune du Castellet



Les Jourdans



Secteur de mise en culture près du GR 51



La baie des Lecques vue depuis le Jas de la Clare

▪ Le versant habité

Un habitat individuel diffus s'est développé depuis les années 1990 le long des chemins qui desservent les premières collines en pied de versant. Ces espaces alors recolonisés par le milieu naturel après abandon des cultures en restanques, classés NB au POS, offraient à la fois un environnement « naturel » et des perceptions de la baie des Lecques très prisées. Ces constructions sont aujourd'hui visuellement prégnantes et n'offrent pas de réelle qualité urbaine. Les habitants sont tributaires de déplacements systématiques en voiture, dont certains tournés vers Saint-Cyr.



Perception de La Colette depuis les Paluns

▪ Potentialités et sensibilité

- Ambiance naturelle régénérée après les incendies des années 2000,
- Nombreuses perceptions et mise en scène du territoire communal, du Castellet et de la baie des Lecques, depuis le versant nord,
- Présence de patrimoine bâti ; restanques, fours à cade ...,
- Unité paysagère fortement perçue depuis les villages perchés de La Cadière et du Castellet, la plaine des Paluns, le belvédère du Défends, l'A50,
- Une grande sensibilité au risque incendie,
- Défrichement visant la mise en culture de vigne et d'olivier,
- Mitage par une urbanisation diffuse sur zones NB, sans qualité urbaine et des accès très délicats.

▪ Pistes d'orientations

- Confirmer la vocation naturelle, le potentiel de loisirs de nature et belvédère sur la région,
- Gérer le risque incendie tout en intégrant des principes paysagers (insertion des terrassements des pistes, recherche de positionnement peu impactant pour les citernes, débroussaillage alvéolaire, élargissement de voie adapté à la présence de beaux arbres ou du patrimoine bâti ...),
- Améliorer l'accompagnement paysager des défrichements pour minimiser rapidement les impacts paysagers ; prescription visant à encadrer l'échelle des terrassements en déblai / remblai, la revégétalisation, la préservation des fours à cade,
- Encadrer le développement agricole afin qu'il ne se traduise pas par une dissémination d'habitat isolé, et qu'il ne soit pas une façon détournée de construire dans le massif,
- ~~Se positionner sur l'avenir des actuelles zones NB, certaines déjà très habitées présentent une vocation urbaine à affirmer et améliorer qualitativement,~~
- ~~Améliorer les aménagements de ces quartiers ; création de trottoirs, d'espaces publics, plantations, homogénéité des clôtures, enfouissement des réseaux ...,~~
- Développer un maillage de circulations douces,
- Entretien et valoriser le bâti vernaculaire. S'appuyer sur le tissu associatif pour faire découvrir aux scolaires en particulier les fours à cade,
- Créer des boucles de randonnées permettant de découvrir le patrimoine. Rechercher des partenariats avec les propriétaires privés en ce sens tout en valorisant le panorama sur la baie des Lecques, les arrières du village perché, la Sainte-Baume, Le Castellet.

2.5.3. La plaine des Paluns

La plaine des Paluns est un des lieux d'installation et d'exploitation agricole les plus **anciens** de la commune. Le caractère viticole affirmé est en continuité paysagère avec le vignoble du Castellet à l'est et celui de Saint-Cyr à l'ouest. La plaine est délimitée au nord par de petites collines urbanisées et au sud par l'A50. Elle est donc très exposée visuellement.

La plaine se caractérise par un paysage de vignoble très ordonnancé, ponctué de nombreux mas et maisons individuelles. A l'ouest développement des serres et une grande pépinière.

Les trames végétales se répartissent entre alignements et bosquets autour des vieux mas, oliviers, cyprès, chênes et amandiers en bord de parcelle.

Le bâti vernaculaire très présent (cabanons, puits ...) et qui n'a plus d'utilité agricole directe, est souvent abandonné. Le maillage d'arbres perdure mais sans renouvellement.



Une « mer de vigne », un paysage très structuré, qui rythme les saisons et permet de belles **échappées** visuelles vers le Défends, La Cadière, Le Castellet, la baie des Lecques ...



Développement de l'horticulture à l'ouest de la plaine



Mas anciens signalés par leur bouquet de végétation. Nombreux cabanons disséminés dans le parcellaire

▪ **Potentialités et sensibilité**

- Unité paysagère au pied du village, fortement perçue depuis La Cadière et l'A50,
- Belle mise en scène depuis la plaine du promontoire de La Cadière, la face nord du village, les crêtes du **Défends**,
- Présence d'un bâti rural traditionnel ; bastide, mas, cabanon, puits ...,
- Paysage ordonnancé par la trame régulière de la vigne qui rythme également les saisons,
- Paysage à la fois traditionnel et en cours d'évolution ; beaucoup d'habitat disséminé, pas d'entretien du petit bâti.

▪ **Pistes d'orientations**

- Confirmer la vocation agricole de cette unité,
- Circonscrire l'urbanisation et promouvoir la qualité architecturale du bâti agricole,
- Entretien du patrimoine bâti ancien,
- Renouvellement des trames arborées.

2.5.4. Promontoire de La Cadière

Le noyau bâti historique de la commune est accroché à l'extrémité est de la colline du Défends. Ce promontoire cloisonne fortement le paysage communal. L'occupation du sol très différenciée des versants, les ambiances qui en découlent et les modes de perception permettent de distinguer 4 sous unités.

- **Piémont nord agricole**

Le versant nord, délimité par l'A50 est aménagé en restanques de culture et ponctué de vieux mas, déjà présents sur le cadastre Napoléonien de 1830. Cette composition paysagère de grande qualité, renforce l'individualité du vieux village. Elle est extrêmement perçue depuis l'A50, Le Castellet, la plaine des Paluns. Elle constitue une image de marque forte et préservée de la commune.



- **Versant naturel**

Une pinède dense occupe le tiers supérieur du versant nord, offrant une silhouette naturelle et de qualité au promontoire. Elle est rompue seulement par la perception deux maisons individuelles en rupture de crête.



Piémont nord agricole et versant naturel ; vignoble, restanques, mas et pinède, perçu depuis les abords de l'A50

- **Le Défends**

La partie sommitale du promontoire est occupée par une belle pinède et les équipements sportifs communaux. En extrémité du relief un point de panorama remarquable permet de découvrir la baie des Lecques, le Bec de l'Aigle, les collines nord de la Cadière et la silhouette lointaine de la Sainte-Baume.



▪ Le vieux village et ses extensions

Bâti dans les enceintes fortifiées de l'ancien château médiéval, le vieux village de La Cadière est perché en sentinelle sur l'extrémité sud est de l'éperon rocheux du Défends (227m).

Cette silhouette emblématique est perçue depuis le vallon de Saint-Jean, l'A50, les chemins départementaux et vicinaux au sud de la commune, le Plan du Castellet et le village du Castellet.

La grande qualité architecturale et paysagère du village lui permet d'être labélisé par les réseaux des « villages de caractère » et des « villages fleuris ». Il reste toutefois un village vivant, regroupant habitations, commerces et équipements (école, mairie, poste, église, bibliothèque, espace culturel, office de tourisme, maison du terroir, jeux d'enfants et jeux de boules, ...).



Vieux village



lotissement



opération récente de logements sociaux

Dans le prolongement ouest du village, une urbanisation, sous forme d'habitat individuel et quelques opérations de logements plus denses, s'est développée, du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours. Ce tissu urbain devient de plus en plus diffus en s'étirant vers l'ouest.



Perception du versant construit du Défends depuis la RD 266 au droit du vallon Saint-Côme

Dans la partie nord, les constructions se sont faites sous pinède. Cet habitat récent constitue la toile de fond nord du vallon de Saint-Côme.

▪ Potentialités et sensibilité

- Situation de point d'appel et de belvédère exceptionnelle du vieux village perché de La Cadière,
- Belle silhouette naturelle et agreste du versant nord et ouest du Défends,
- Patrimoine bâti d'intérêt historique et architectural dans le vieux village ; vestiges de l'enceinte fortifiée avec trois portes, église et chapelle, campanile de la tour de l'horloge, vestiges de moulins, réservoir d'eau monumental, maisons de village dont certaines datant du 16^{ème} siècle, rues étroites et pittoresques, placettes, fontaines, table d'orientation et vue panoramique,
- Quartiers récents insuffisamment structurés, sans liaison douce, sans espaces publics.

▪ Pistes d'orientations

- L'enjeu de cette unité paysagère consiste à préserver la spécificité du village perché dont la reconnaissance dépasse le strict cadre communal, ce qui renvoie vers une localisation raisonnée, finement dimensionnée et intégrée des extensions urbaines,
- Préserver un socle boisé au nord de l'unité ainsi que les restanques et l'activité agricole,
- Restaurer l'habitat dans le vieux village et les vieux mas au nord dans un souci patrimonial,
- ~~limiter l'impact visuel de l'urbanisation récente existante, créer des espaces publics et des liaisons douces vers le centre,~~
- Valoriser l'entrée de ville par la RD 66, en préservant alignements d'oliviers et murets de pierre.

2.5.5. Vallons Saint-Jean et Saint-Côme

Cette dépression est bordée par le versant urbanisé du Défends au nord et le versant composite des collines sud de la commune. Un seuil partage la dépression en deux bassins versants.

À l'est le vallon Saint-Jean est cloisonné par quelques bandes boisées qui n'empêchent pas les perceptions des vieux villages de La Cadière et du Castellet, du hameau du Moutin et des restanques agricoles relativement bien préservées en versant au sud. Le vallon Saint-Jean est fortement dominé par la viticulture, à l'exception de quelques friches, et mis en scène en entrée de ville depuis la RD 66. Il abrite la fontaine Saint-Jean (inscrite MH) et la chapelle du même nom.

Le vallon Saint-Côme à l'ouest se caractérise par une mixité de maraichage, prairies, vignes ... Cette mosaïque de petit parcellaire et de polycultures semble avoir moins bien résisté à la pression urbaine et à la dissémination de l'habitat pavillonnaire que ~~de~~ les grandes unités foncières viticoles. Les versants qui encadrent le vallon Saint-Côme sont relativement urbanisés. Au sud Les Costes et La Roquette offrent en effet quelques panoramas sur la baie des Lecques et de La Ciotat très prisés.

En plus de la chapelle Saint-Côme inscrite MH, le vallon abrite de nombreux **mas anciens, bastides, moulins, cabanons, puits et fontaines, murets** de pierre et 4 oratoires le long de la RD 266.

Ces deux vallons sont particulièrement perçus depuis les RD 66 et 266 qui sont des axes clés de desserte de La Cadière. Même s'ils présentent des évolutions liées à la pression urbaine, ils sont intéressants à la fois pour leurs paysages ancestraux et pour le patrimoine rural et institutionnel qu'ils abritent.

▪ **Potentialités et sensibilité**

- Le vallon Saint-Jean offre un paysage viticole au socle du vieux village de La Cadière,
- Le seuil qui sépare les deux vallons rend Saint-Jean plus proche visuellement et fonctionnellement du vieux village de La Cadière que vallon de Saint-Côme,
- Saint-Jean est perçu depuis Le Castellet, ce qui n'est pas le cas de saint-Côme,
- Présence d'un habitat diffus en fond de vallon de Saint-Côme et sur les versants qui le délimitent au nord comme au sud,
- Patrimoine bâti remarquable ; deux monuments historiques inscrits (chapelle Saint-Côme et fontaine Saint-Jean), bastides, vieux mas, moulin, oratoires, rétanques, puits, cabanons,
- Patrimoine végétal très intéressant notamment des très beaux oliviers et alignement ou en sujet isolé, des ripisylves de chênes pubescents, des îlots boisés,
- Production viticole en A.O.C. Bandol et Côte de Provence et maraichage avec vente directe,
- RD 266 étroite, alors qu'elle supporte un trafic local important (liaison vers Saint-Cyr et le littoral) et qu'elle est répertoriée comme itinéraire de cyclotourisme par le CG du Var.

▪ **Pistes d'orientations**

- Le seuil séparant Saint-Côme du vieux village de la Cadière, matérialise une limite physique à la rupture d'urbanisation, à confirmer pour préserver la vocation agricole de Saint-Côme,
- Trouver un équilibre entre la densification de l'habitat en versant à l'ouest du vieux village et l'insertion visuelle par rapport aux vues depuis Saint-Côme,
- Stopper l'urbanisation diffuse des quartiers de La Roquette et des Costes, aménager des liaisons douces depuis ces quartiers vers le village,
- Aménagements des RD 66 et 266 respectueux du patrimoine exceptionnel de murs en pierre, alignement d'oliviers **et oratoires**,
- **Secteur à enjeu prioritaire pour l'enfouissement des réseaux aériens si la RD 266 est réaménagée**,
- Silhouette de crêtes boisées à confirmer en zone naturelle pour le Défends et les collines sud
- Préserver, entretenir et renouveler le patrimoine arboré,
- Promouvoir la restauration du bâti ancien (bastides, mas, murets, cabanons, oratoires...).

▪ **Vallons Saint-Jean**



Image clé d'un paysage de vigne, ponctué de cordons boisés et de mas, en entrée de commune depuis la RD 66



Séquence intimiste et préservée à l'ouest de la fontaine Saint-Jean

▪ **Vallon Saint-Côme**



Perception du vallon de Saint-Côme depuis les quartiers résidentiels du Défends



Maraichage dans le vallon de Saint-Côme



Mosaïque de polyculture en fond de vallon

2.5.6. Quartier des collines sud

Cette unité paysagère occupe le sud du territoire communal et se compose d'un ensemble collinaire très compartimenté par le relief. Les principaux sommets sont la Vigie ou Croix des Signaux (324m) où se situait un ancien relais du télégraphe Chappe et l'Aoube (252m) au sud.

Le paysage se caractérise par une dizaine de petits bassins visuels offrant peu de dégagements lointains. Les ambiances sont très composites. Les anciennes terrasses de cultures sont majoritairement abandonnées au profit d'un habitat individuel diffus ou d'une recolonisation naturelle de pinède - chênaie méditerranéenne. Les voies d'accès sont très étroites et confidentielles.



Vallon de Marenc



Restanques de vigne et habitat diffus autour du chemin de Baravéou



Piémont viticole est, perçu depuis l'A50

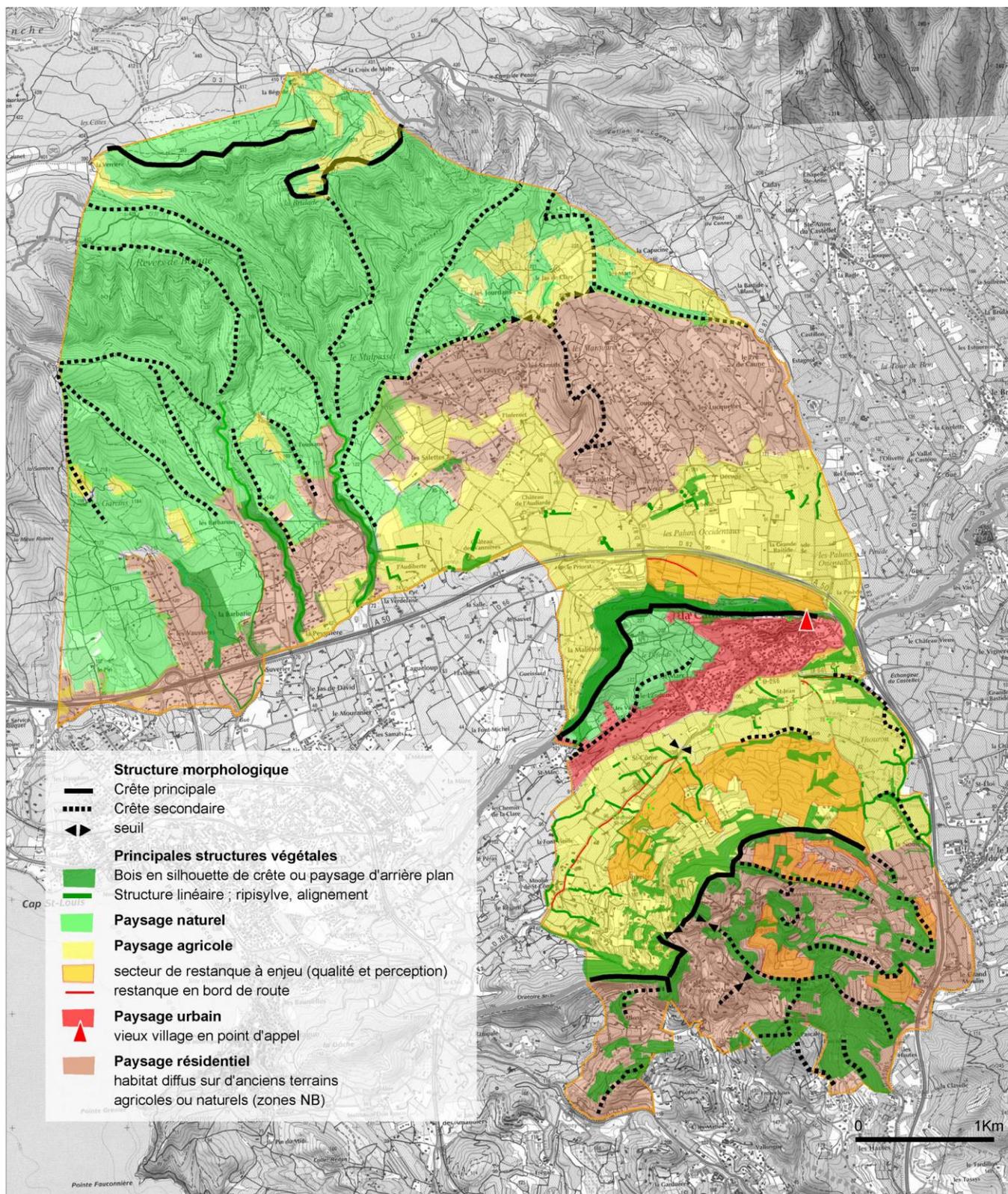
▪ **Potentialités et sensibilité**

- Quartier d'habitat sans lien visuel ni fonctionnel avec le village de La Cadière, sans commodités **urbaines** et des accès délicats,
- Les boisements en crête maintiennent une silhouette naturelle,
- L'urbanisation diffuse n'en est pas moins visuellement prégnante,
- Quelques versants de restanques viticoles offrent encore un paysage ancestral de qualité.

▪ **Pistes d'orientations**

- Choix du devenir des ces zones NB,
- Les exploitations viticoles ~~encore~~ actives (**nombre d'exploitations ?**) sont à conforter mais les travaux de mise en culture sont à encadrer pour limiter les impacts (échelle des terrassements, préservation des trames végétales et des murets, renouvellement des plantations ...).

CARTE DE SYNTHESE PAYSAGERE



3. ENJEUX

3.1. Rappel du contexte du SCOT

Le document d'objectif du SCOT Provence Méditerranée indique :

Comme 1^{er} orientation « Préserver et valoriser le capital naturel et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise ».

Sont intégrés dans le réseau vert, bleu et jaune, du fait de leurs richesses paysagères et écologiques :

- Les collines supports des villages perchés de La Cadière et du Castellet pour leur importance paysagère (effet de seuil et piédestal naturel aux villages perchés),
- Les coupures agro-naturelles permettant de maintenir la diversité paysagère et de rompre la dynamique de continuum urbain : La plaine du Castellet entre le vieux village du Castellet et les zones d'urbanisation aérée de la Cadière (les Luquettes),
- Le maintien d'espaces agricoles suffisants pour soutenir l'agriculture périurbaine ou de proximité. Afin de compenser la mutation d'espaces agricoles en espaces de développement, les PLU favorisent les reconquêtes agricoles en prenant en compte des critères écologiques, historiques, paysagers, socio-économiques...

Les espaces agricoles n'ont pas vocation à accueillir des habitants en dehors des exploitants agricoles.

Les orientations relatives aux sites d'intérêt paysager spécifique

Le SCOT préconise que ces sites fassent l'objet de réflexions particulières dans le cadre de l'élaboration des PLU (ouverture au public, préservation des abords, mise en valeur, préservation des cônes de vue...). Les règlements des PLU veillent à ce que les aménagements liés à la préservation, à la valorisation et la gestion de ces espaces, soient particulièrement respectueux du génie des lieux.

Conforter les pôles communaux et de proximité (comme La Cadière)

Les pôles communaux ou de proximité répondent aux besoins quotidiens. Dans ce sens, il s'agit d'adapter le niveau d'équipement de ces pôles au poids démographique et aux besoins touristiques, ceci notamment pour limiter les déplacements vers d'autres pôles.

Promouvoir des formes urbaines économes en espace

Les règlements d'urbanisme ainsi que les projets d'aménagement et de développement privilégient des formes urbaines économes en espace tant pour l'habitat que pour les activités économiques et les équipements

- L'ambiance villageoise : au moins 50 logements à l'hectare (cette densité correspond à la morphologie des tissus des noyaux villageois traditionnels).
- L'ambiance périurbaine : au moins 20 logements à l'hectare (cette densité correspond aux tissus semi-denses des espaces pavillonnaires).

Améliorer la qualité des zones d'activités

Appliquer de nouvelles exigences de qualité. Des objectifs contribuant à la réhabilitation des zones d'activités existantes doivent être clairement définis, au vu d'un bilan faisant référence aux paramètres de la qualité décrits ci-avant. Ce bilan prend également en compte la satisfaction et les besoins des entreprises occupantes.

La création de nouvelles zones d'activités doit obligatoirement intégrer des paramètres de qualité.

Préserver les sites bâtis d'intérêt paysager spécifique qui constituent en partie le patrimoine bâti de l'aire toulonnaise dont les villages perchés de La Cadière et son piédestal agricole en restanques et du Castellet marquant fortement par leurs silhouettes le paysage d'entrée ouest du territoire depuis l'A50.

Améliorer la qualité des entrées de ville et d'agglomération

Pour les entrées de ville le SCOT préconise de formuler dans les documents communaux (PLU, règlement de publicité...) des prescriptions paysagères relative à :

- la maîtrise des enseignes publicitaires aux abords des voies par la définition d'un règlement de publicité,
- la qualité architecturale des bâtiments, le traitement des abords des constructions et des espaces publics,
- la préservation des paysages emblématiques de l'aire toulonnaise, par l'instauration de cônes de vue depuis les infrastructures.
- la recherche d'un effet vitrine dans les espaces d'activités.

Favoriser l'intégration paysagère des réseaux secs aériens

Il s'agit de favoriser, en lien avec les partenaires, une meilleure intégration paysagère du réseau public de transport électrique.

Améliorer la qualité des projets d'aménagement en s'inspirant du contexte paysager existant

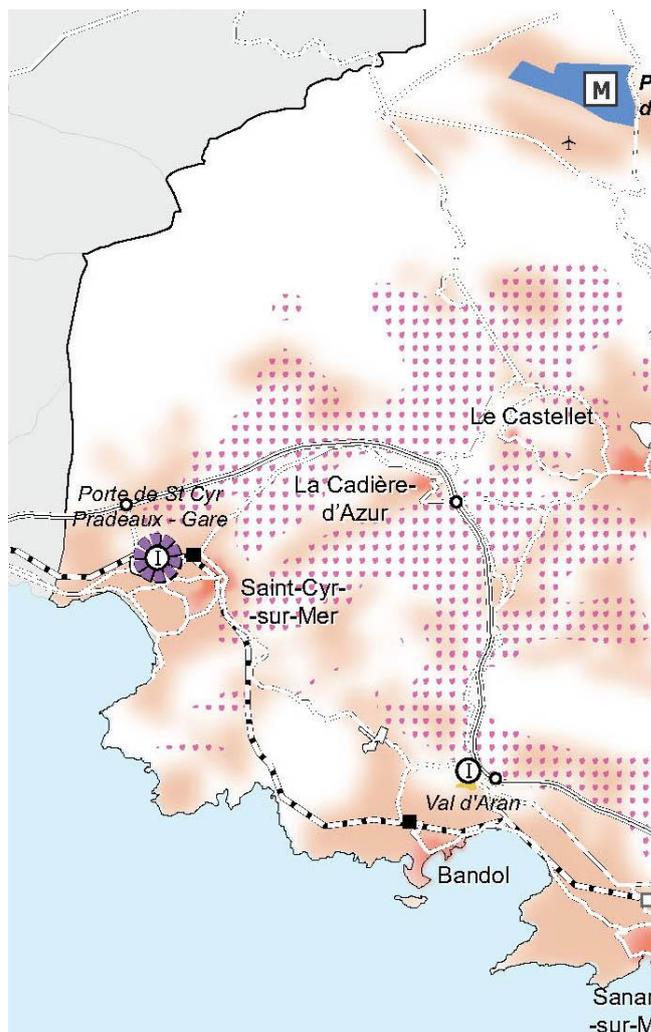
Les PLU fixent les règles permettant l'insertion paysagère des projets d'aménagement et d'équipement, par exemple :

- trouver les formes urbaines qui s'adaptent le mieux à la pente,
- prendre en compte les éléments paysagers naturels ou culturels préexistants lorsque leur préservation est possible (restanques, ripisylve, boisements remarquables...),
- instaurer des cônes de vue vers les villages perchés et les arrière-plans naturels.



Espace constituant des coupures agro-naturelles

Espace agro naturel constituant des sites d'intérêt paysager spécifique



Terroirs agricoles à conforter

3.2. Principaux enjeux paysagers et orientations pour La Cadière d'Azur

▪ Les paysages naturels

- Confirmer la vocation naturelle des bois et garrigues, [stopper l'urbanisation sous pinède](#),
- Valoriser les versants nord par des sentiers balisés et thématiques, en lien avec le patrimoine vernaculaire, alors que seul le GR 51 traverse aujourd'hui la commune,
- Entretien des fours à cade, s'appuyer sur le tissu associatif [ou la maison du terroir de la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume](#) pour les faire découvrir aux scolaires, créer une boucle de randonnée spécifique avec l'accord des propriétaires,
- Gérer le risque incendie tout en intégrant des principes paysagers (insertion des terrassements des pistes, recherche de positionnement peu impactant pour les citernes, débroussaillage alvéolaire, élargissement de voie adapté à la présence de beaux arbres ou du patrimoine bâti ...),
- Améliorer l'accompagnement paysager des défrichements agricoles pour minimiser rapidement les impacts paysagers ; prescription visant à encadrer l'échelle des terrassements en déblai / remblai, la revégétalisation par semi hydraulique, la préservation des fours à cade. Encadrer ce développement agricole afin qu'il ne se traduise pas par une dissémination d'habitat isolé, et qu'il ne soit pas une façon détournée de construire dans le massif,
- Préserver les boisements en crête des collines sud, les îlots boisés qui structurent les vallons et les ripisylves de chênes pubescents,
- Actualiser les zonages N et EBC dans le cadre du PLU au regard de l'intérêt écologique et paysagers des milieux.

▪ Les paysages agricoles

- Maintien des surfaces et des paysages agricoles ; vigne, maraichage de proximité et dynamique horticole sont à favoriser,
- Confirmer la vocation agricole de la plaine des Paluns, des vallons Saint-Côme et Saint-Jean, des exploitations actives dans les collines sud,
- Circonscrire l'urbanisation et promouvoir la qualité architecturale du bâti agricole,
- Entretien du patrimoine bâti ancien (bastides, cabanons, puits, murets, [fours à cade](#) ...),
- Renouvellement des trames arborées (alignement et bosquets autour des mas, sujets isolés et alignements dans le parcellaire agricole).



Confirmer la vocation agricole du vignoble et du parcellaire de polyculture



Enseignes et publicité à gérer



Entretien du bâti vernaculaire

▪ Les paysages urbains

- Préserver l'identité du village perché, remarquable de par sa silhouette paysagère, son patrimoine bâti et historique,
- Préserver les restanques, l'activité agricole et les boisements en versant nord du promontoire de La Cadière,
- Trouver un équilibre entre la densification de l'habitat en versant à l'ouest du vieux village et l'insertion visuelle par rapport aux vues depuis Saint-Côme. Créer des espaces publics et des liaisons douces vers le centre à partir de ces quartiers,
- Encadrer les constructions dans les pentes afin de ne pas générer d'importants terrassements et soutènements,
- Définir finement les besoins en logement et équipement pour cadrer au plus juste les terrains nécessaires au développement de la commune. Choisir les secteurs les mieux adaptés en terme de positionnement pour ne pas nuire aux enjeux paysagers et patrimoniaux. Réfléchir à des densités adaptées, promouvoir un urbanisme durable de type éco-quartier,
- Se positionner sur l'avenir des actuelles zones NB au cas par cas ; certaines en piémont de collines nord présentent des ambiances bâties très avancées, d'autres dans les collines sud sont très lâches,
- ~~Améliorer les aménagements de ces quartiers pavillonnaires ; création de trottoirs, d'espaces publics, plantations, homogénéité des clôtures, enfouissement des réseaux ...~~
- Valoriser les entrées de ville par les RD 66 et 266, en préservant alignements d'oliviers, murets de pierre, *oratoires*, enfouir les réseaux,
- Gérer enseigne et publicité par un règlement spécifique,
- Développer un maillage de circulations douces sur toute la commune pour mettre en réseau les quartiers et le village.



Respecter la valeur patrimoniale du vieux village



Raisonner le devenir des zones NB



Réseaux aériens à enfouir



Desserte routière des quartiers résidentiels à améliorer et circulations douces à créer



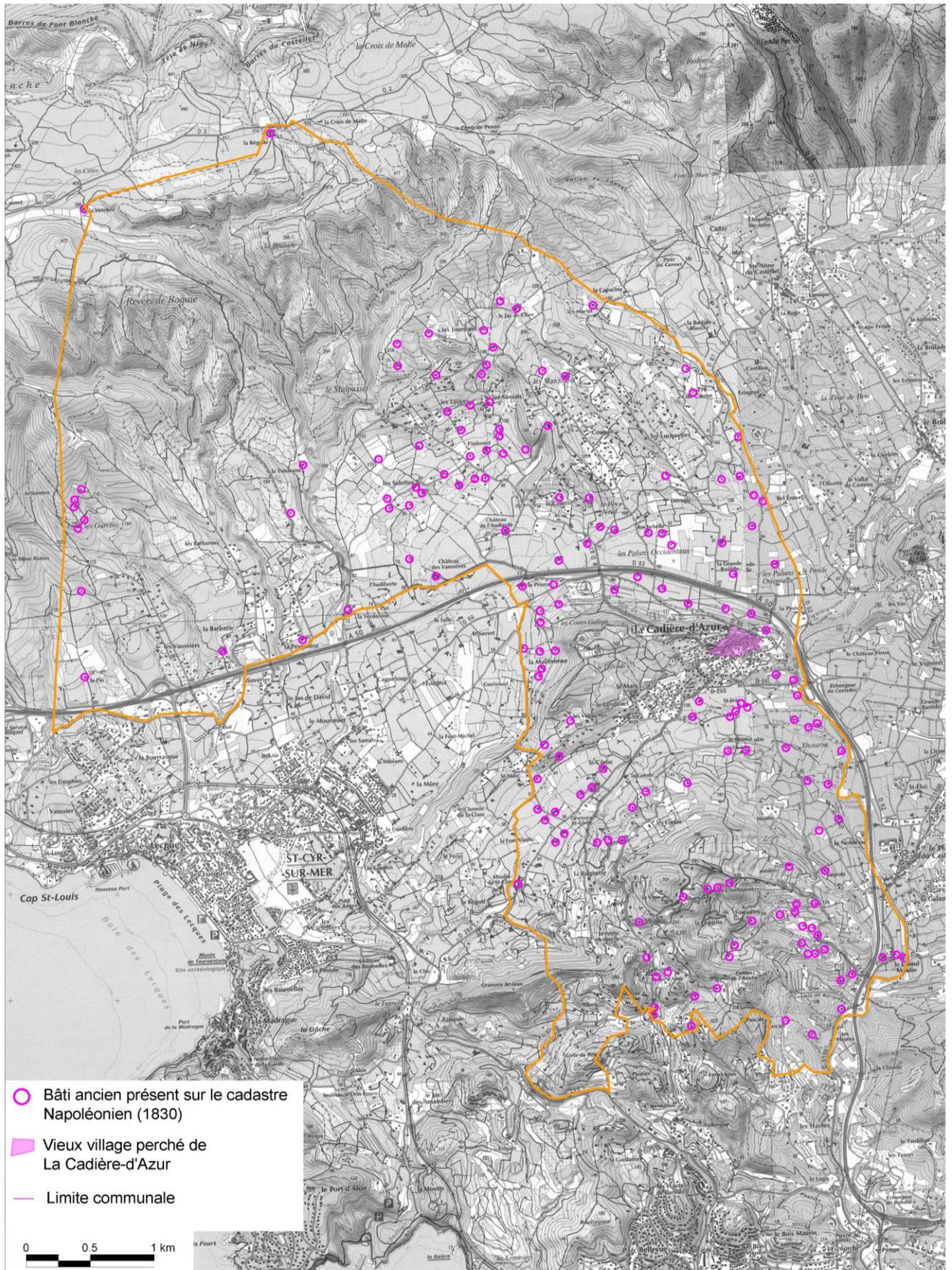
Echelle des terrassements à encadrer et mieux insérer



Terrassements impactants, clôtures disparates, réseaux aériens prégnants, absence de trottoirs et de plantations ... Quartiers résidentiels à améliorer

Repérage du bâti à partir du cadastre Napoléonien de 1830

Cette carte montre que le bâti diffus est très ancien sur La Cadière, mais le développement à venir doit s'appuyer sur des principes d'urbanisme durable, économe en consommation d'espace afin de préserver le terroir agricole, les espaces naturels et la valeur patrimoniale du vieux village.



4. ANNEXES

4.1. DOCUMENTS CONSULTÉS

- Porté à connaissance des services de l'Etat – février 2012
- SCOT Provence – Méditerranée - AUPA - octobre 2009
- Atlas des paysages du Var – DIREN PACA, DDE 83 – mai 2007
- POS opposable – novembre 2011
- Rapport de présentation minute du PLU – Cabinet Luyton – décembre 2011
- La Cadière d'Azur village de caractère – Note historique et carte touristique – Office de tourisme
- La Cadière d'Azur des origines au milieu du XX^{ème} siècle – Patrimoine, moment d'histoire, vie quotidienne – Maury imprimeur – 2004
- Les oratoires de La Cadière - journées du patrimoine des 17-18 septembre 2011 – Association les amis de La Cadière
- Localisation des fours à cade d'après l'étude du Dr Porte